



Les assistants sociaux



Les débouchés pour :

Les débouchés pour les assistants sociaux en Nouvelle-Calédonie sont variés et se retrouvent dans différents secteurs, principalement liés à la fonction publique et aux associations. Voici une synthèse des opportunités :

1. Secteur public (Fonction publique d'État, Territoriale, Hospitalière) :

- **Administrations centrales et territoriales** : Les assistants sociaux sont employés par les services du Haut-Commissariat, les collectivités territoriales (Provinces, communes comme Nouméa, Dumbéa, etc.) pour l'accompagnement social des populations, la mise en œuvre des politiques sociales, l'aide à l'insertion, etc. On retrouve par exemple des postes d'Assistant de service social au sein des services du personnel des ministères (comme le Ministère de l'Intérieur).
- **Santé** : Les hôpitaux et centres de santé (comme le Centre Hospitalier Territorial Gaston Bourret) recrutent des assistants sociaux pour le soutien aux patients et à leurs familles, l'aide à l'accès aux soins, l'orientation vers les dispositifs adaptés (handicap, perte d'autonomie, etc.).
- **Éducation** : Les établissements scolaires peuvent employer des assistants sociaux pour accompagner les élèves et leurs familles face à des difficultés scolaires, sociales ou personnelles.
- **Justice** : Des postes peuvent exister au sein des services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou de l'administration pénitentiaire.
- **Armées** : Il existe des postes d'assistants de service social pour le personnel des armées basées en Nouvelle-Calédonie (BASE NAVALE, OVIA NOUMEA, DIRISI, DIASS).

2. Secteur associatif et ONG :

- De nombreuses associations interviennent dans le domaine social en Nouvelle-Calédonie, offrant des postes d'assistants sociaux pour des missions diverses :
 - **Protection de l'enfance et de la famille** : Accompagnement des familles en difficulté, protection des mineurs.
 - **Insertion professionnelle et sociale** : Soutien aux personnes en recherche d'emploi, en situation de précarité, aide au logement.
 - **Lutte contre la grande exclusion.**
 - **Accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap.**
 - **Actions de développement social et culturel local**, notamment en lien avec les spécificités du contexte océanien et du droit coutumier.
- Certaines ONG internationales peuvent également avoir des antennes ou des projets en Nouvelle-Calédonie.

3. Secteur privé (plus rare mais existant) :

- Certaines entreprises ou organismes privés peuvent employer des assistants sociaux pour le bien-être de leurs employés (services sociaux du personnel) ou dans le cadre de leurs activités liées à la cohésion sociale (par exemple, des organismes de logement social).

Compétences particulièrement recherchées en Nouvelle-Calédonie :

Au-delà des compétences fondamentales du métier d'assistant social, il est important de noter que le contexte calédonien, avec sa richesse culturelle et son organisation sociale particulière (notamment le droit coutumier), demande des compétences spécifiques :

- Connaissance approfondie des spécificités culturelles et sociales de la Nouvelle-Calédonie.
- Capacité à travailler en milieu pluridisciplinaire et interculturel.
- Maîtrise des principes juridiques et législatifs spécifiques à la Nouvelle-Calédonie, ainsi que la compréhension du droit coutumier.
- Adaptabilité et autonomie, compte tenu des déplacements parfois nécessaires sur l'ensemble du territoire.

En résumé, les débouchés pour les assistants sociaux en Nouvelle-Calédonie sont réels et se concentrent principalement dans les services publics et le secteur associatif, avec un besoin marqué pour des professionnels capables de s'adapter aux spécificités locales.

L'assistance sociale en Nouvelle-Calédonie s'oriente autour de plusieurs axes majeurs, visant à soutenir les populations vulnérables et à promouvoir la cohésion sociale. Voici les principales orientations et domaines d'intervention :

1. Protection de l'Enfance et de la Jeunesse :

- **Prévention et prise en charge des difficultés intrafamiliales** : Cela inclut l'évaluation, l'orientation et le traitement des informations signalantes (alertes de danger), la mise en œuvre et le suivi des aides éducatives.
- **Soutien aux familles d'accueil et aux enfants placés** : Assurer l'accompagnement des familles d'accueil et le bien-être des enfants sous mesure de protection.
- **Actions de prévention et de promotion de la santé** auprès des mineurs et des familles.
- **Lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales** (par exemple, via des services comme "Le Relais" en Province Sud).
- **Aide aux vacances pour les enfants** défavorisés.

2. Soutien aux Personnes en Situation de Handicap et aux Personnes à Autonomie Réduite

- **Accompagnement des adultes et enfants handicapés** dans leurs démarches de santé, d'insertion sociale et d'accès aux droits (allocations, secours exceptionnels).
- **Orientation vers des structures adaptées** (accueils de jour, EHPAD pour les personnes âgées dépendantes).
- **Soutien aux aidants** (par exemple, via des "cafés des aidants" ou des solutions de répit).
- **Prise en charge des dépenses de soin** pour les personnes sans revenus ou à revenus insuffisants via l'aide médicale.

3. Aide aux Personnes en Difficulté Sociale et Économique :

- Intervention auprès des personnes en situation de perte d'emploi, de maladie, de conflits familiaux ou de violence au sein du foyer.
- Octroi d'aides ponctuelles (bons alimentaires, auxiliaires de vie, accompagnement dans les démarches) ou d'aides financières facultatives par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).
- Orientation vers des dispositifs d'insertion (emploi, logement, culture, loisirs).
- Accompagnement budgétaire.

4. Aide aux Personnes Âgées :

- Accompagnement pour les demandes d'allocations (ex: minimum vieillesse).
- Orientation vers des structures d'hébergement adaptées.
- Soutien pour le maintien à domicile.

5. Accès aux Droits et à la Santé :

- **Information et orientation des personnes** vers les structures adéquates (juridiques, administratives, de santé).
- **Prise en charge des dépenses de soin** pour les personnes sans couverture sociale ou aux revenus insuffisants (aide médicale).
- **Développement d'actions de santé communautaire.**

6. Formation et Professionnalisation des Acteurs Sociaux :

- La Nouvelle-Calédonie met l'accent sur la formation d'assistants de service social, attribuant régulièrement des bourses avec affectation spéciale pour ces études en métropole.
- Il existe un Diplôme d'Université (DU) "Travail social en contexte océanien" proposé localement pour les professionnels du secteur, visant à adapter les pratiques aux spécificités locales.

Structures clés de l'assistance sociale en Nouvelle-Calédonie :

- **Les Provinces (notamment la Province Sud et la Province Nord)** : Elles jouent un rôle majeur à travers leurs Directions Provinciales de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et leurs centres médico-sociaux, qui assurent les permanences des assistants sociaux sur l'ensemble du territoire.
- **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS)** : Présents dans les communes (comme Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore), ils interviennent de manière complémentaire sur des champs d'action sociale facultatifs.
- **La CAFAT (Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance Professionnelle)** : Elle gère une partie de la protection sociale et peut orienter vers des aides.
- **Associations spécialisées** : De nombreuses associations complètent le dispositif en apportant une aide spécifique (ex: APEJ, ASEANC pour la protection de l'enfance, ADAVI pour l'aide aux victimes).

En résumé, l'assistance sociale en Nouvelle-Calédonie s'efforce de répondre à une large palette de besoins sociaux, en privilégiant une approche de proximité, un accompagnement personnalisé et une coordination entre les différents acteurs institutionnels et associatifs.